



AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyens et citoyennes de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 6 décembre 2022 le conseil a adopté :

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 625-22-5 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (RM330)

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi à compter de ce jour, et est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ainsi que sur notre site web, <https://ville.bedford.qc.ca/reglements/> dans la rubrique Citoyens / Règlements municipaux.

Donné à Bedford, ce 7 décembre 2022.

Richard Joyal
Directeur général et greffier-trésorier